

N°CC/46/1.1/2022-85

DECISION COMMUNAUTAIRE

« Travaux de Réseaux Secs et Humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat » - Accord Cadre 2021-05
Signature du marché subséquent ordinaire n° 40 avec l'entreprise NEOTRAVAUX

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DE/46/5.4/21.03.2022-5 du 21 mars 2022 par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » délègue au Président, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 19.04.2021

VU la décision n° 2021-54 du 27.04.2021 autorisant la signature de l'Accord cadre N° 2021-05 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, et l'exécution de celui-ci sous la forme de marchés subséquents ordinaires, ou à bons de commande,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire d'effectuer un marché subséquent ordinaire N°40, pour des travaux à réaliser sur le parvis et les fontaines ainsi que 16 colonnes lumineuses, sur la commune de MONTEUX, Zac de BEAULIEU

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché subséquent ordinaire n° 40 avec l'entreprise NEOTRAVAUX, ZAC de la Cigalière IV – 120 Allée du Mistral 84250 LE THOR Pour un montant de 235 735.40€ H.T. soit 282 882.48€ TTC.

Article 2 : le présent marché subséquent n° 40 a une durée initiale de six mois.

Article 3 : Les crédits nécessaires au règlement de ces prestations seront inscrits au budget annexe Zac de Beaulieu de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Monteux, le 30 mai 2022

Président,



Loi n°82-213 du 2 mars 1982 :
Loi n°82-623 du 22 juillet 1982 :
Envoyé le : 30 mai 2022
Affiché le : 30 mai 2022

Christian GROS,

Président de la Communauté d'Agglomération
« Les Sorgues du Comtat »





REÇU EN PREFECTURE

le 30/05/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-248400293-20220530-2022_085-AR

Marché Accord Cadre - 2021-05

Travaux dont l'objet est la réalisation, la réhabilitation ou le gros entretien de réseaux secs ou humides sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat

Titulaire : NEOTRAVAUX SAS

MSO N° 40

DPGF

Commencement des travaux le :

07 JUIN 2022 (605)

Délais de :

6 MOIS

Objet du MSO :

Parvis + FONTAINE (16 colonnes lumineuses) coté château version 2

zac de Beaulieu

84170 MONTEUX



Réf	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire HT	Montant HT
	Etude de conception du projet				
1005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	2 500,00 €	2 500,00 €
	Levé topo				
2005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	1 800,00 €	1 800,00 €
	travaux préparatoires				
3005	marché > à 150.000 €HT	Forfait	1,00	2 000,00 €	2 000,00 €
	installation de chantier				
3007	<p>Cette prestation comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les dispositions d'hygiène et de sécurité conformément aux dispositions du PGCSPPS, - Les implantations contradictoires, les aménagements pour les emplacements de chantier, l'accès aux chantiers à partir de la voirie existante. - Les fournitures et les frais d'installation des baraques de chantier, atelier, clôtures. - Les fournitures et frais de branchements aux réseaux d'eau, d'électricité, y compris frais de consommation et toutes sujétions de fournitures, de supports ou de tranchées. - L'amenée et le repliement de l'ensemble des matériels nécessaires à l'exécution des travaux (provisoires et définitifs). - L'enquête sur les réseaux existants et le recueil des données d'implantation auprès des concessionnaires, - L'entretien des voiries existantes utilisées pour satisfaire les besoins du chantier. - L'entretien des locaux et du matériel. - Les frais de gardiennage, de clôture et de fermeture des accès au chantier. - Les frais de remise en état des terrains de l'installation de chantier. - L'enlèvement en fin de chantier de tous les matériels, matériaux en excédent de la remise en état des lieux et du repliement des installations de chantier. 	Forfait	1,00	3 500,00 €	3 500,00 €
4030	évac des déblais dans un rayon > 10 km	m3	317,00	21,00 €	6 657,00 €
21004	éclairage public Tranchée de largeur et profondeur de 0,60 à 100m	ml	405,00	42,00 €	17 010,00 €

Le 30/05/2022

Réf	Désignation	Application agréée	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
21008	Fourniture et mise en place de sable d'enrobage	m3	98,00	36,00 €	3 528,00 €	
21011	Fourniture et mise en place de grave non traitée (0/20mm)	m3	146,00	32,00 €	4 672,00 €	
22001	Fourniture et pose de fourreau TPC Ø 40	ml	453,00	4,00 €	1 812,00 €	
22002	Fourniture et pose de fourreau TPC Ø 63	ml	453,00	9,00 €	4 077,00 €	
22020	Fourniture et pose cuivre nu 1 x 25 ²	ml	453,00	6,20 €	2 808,60 €	
22024	Fourniture pose câble télécommande multiconducteurs 7 x 2.5 ²	ml	501,00	7,50 €	3 757,50 €	
22036	Fourniture et pose de boîte de jonction en résine thermodurcissable section < 150 ²	Unité	6,00	600,00 €	3 600,00 €	
22143	Fourniture et pose de grillage avertisseur 0,30 m	ml	405,00	1,00 €	405,00 €	
23050	Fourniture et pose cond U 1000 RVFV - 5 x 10 ² cu	ml	501,00	18,30 €	9 168,30 €	
23100	Fourniture et pose d'une armoire de Cde et Contrôle EP à poser sur support ou façade entièrement équipée 1 départ	Unité	2,00	3 500,00 €	7 000,00 €	
23223	Fourniture et pose de colonne ABSOLUT	Unité	16,00	8 630,00 €	138 080,00 €	
23224	Fourniture et pose de Contrôleur dali pour plusieurs colonnes	Unité	4,00	2 925,00 €	11 700,00 €	
24048	Confection de massif pour mat de 7 m	Unité	16,00	280,00 €	4 480,00 €	
24057	Terrassement de massif y compris fouille et évacuation pour candélabre jusqu'à 8 m	Unité	16,00	80,00 €	1 280,00 €	
24062	Réglages et essais de l'éclairage public	Forfait	1,00	1 300,00 €	1 300,00 €	
25001	Dossier des ouvrages exécutés	Forfait	1,00	4 600,00 €	4 600,00 €	
Montant H.T.						235 735,40

Montant T.T.C.**282 882,48**

TVA 20 %	47 147,08 €
TVA 10%	- €

Voix
G7.

APPROUVÉ

Par THIERION , 16:56, 19/05/2022